



## Avocate scrupuleuse

-----  
Par rozza

bonjour

j'avais pris une avocate ici en métropole pour une affaire qui se passait à la réunion

cette avocate était sur paris avait été condamnée à me régler la somme qu'elle me devait plus les intérêts

il y a 4 -5 ans de cela elle avait une demande de changement de nom au tribunal de paris, celle-ci a été acceptée et maintenant elle travaille auprès d'un autre tribunal dans le sud de la france sous un autre nom et pendant ce temps elle continue de travailler, moi et aussi mon frère nous ne sommes pas riches on aimerait récupérer nos dus.

une fois, j'avait contacté le procureur de ce tribunal il m'avait fait pour réponse que cette avocate ne sait rien du tout bien que nous avons des preuves de sa condamnation et aussi preuve qu'elle devait nous rembourser + les intérêts.

Pouvez-vous me conseiller afin que je puisse avec mon frère récupérer nos sous svp ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part et vous remerciant  
cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

S'il y a une condamnation , il y a donc jugement, et donc c'est à vous ( ou à votre avocat) de le faire appliquer en mandatant un huissier .

Je ne sais pas ce que vous attendez depuis 4-5 ans .

Vous aviez fait signifier le jugement par huissier ??